

**DÉLIBÉRATION N° 2026-01 DU SYNDICAT MIXTE
"AERODROME MILLAU-LARZAC"**

Délibération prise en séance du 18 FEVRIER 2026 à 14H30

L'an deux mille vingt-six, le 18 février à 14 H 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « AERODROME MILLAU-LARZAC » s'est réuni à la salle de réunion de l'Aveyron Services de Millau sous la présidence de Monsieur Claude ASSIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Claude ASSIER, M. Christophe LABORIE, M. Yannick DOULS.

Etaient absents et représentés :

- Mme Julie PINTRE-GALIERES ayant donné pouvoir à M. Yannick DOULS

Etaient absents : M. Thierry PEREZ, M. Sébastien DAVID

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 18 décembre 2025

VU les dispositions contenues dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 18 février 2026 ont été adressés à ses membres le 5 février 2026 ;

Considérant qu'un compte-rendu de la séance précédente été présenté ;

Considérant que le compte-rendu n'appelle ni observation, ni réserve ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- APPROUVE le compte-rendu ci-annexé.

Le Président du Syndicat Mixte

M. Claude ASSIER

Acte dématérialisé

<u>Sens des votes</u> : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés :
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombre de membres en exercice : 6- Nombre de membres présents ou représentés : 4- Nombre de suffrages exprimés : 4 |
|---|